

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le vingt-cinquième (25e) jour de janvier 2022, à 17 h 25 par conférence virtuelle, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Tous les avis aux fins des présentes ont été transmis à tous et chacun selon la loi.

Tous formant quorum.

## **02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2022-01-26

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Isabelle Clément et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Résolution autorisant la tenue de la séance à huis clos
- 04 Adoption du règlement # 264-2021 règlement fixant les taux de taxes de l'année 2022 et les conditions de perception
- 05 Autorisation pour le prolongement des infrastructures de la rue Gagnon (de la rue Jean-Marie à la rue Gagnon)
- 06 Questions
- 07 Levée de la séance

— Adoptée —

## **03 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos**

2022-01-27

CONSIDÉRANT la situation de crise occasionnée par le COVID-19 et l'impossibilité de tenir la séance du conseil municipal devant public ;

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

Que cette séance soit tenue à huis clos par conférence virtuelle avec l'assentiment de tous les membres du conseil présent.

- Adoptée -

## **04 Adoption du règlement # 264-2021 règlement fixant les taux de taxes de l'année 2022 et les conditions de perception**

2022-01-28

Proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'adopter le règlement n° 264-2021, règlement établissant les différents taux de taxes sur la valeur foncière, les tarifs de compensation et les conditions de perception pour l'année 2022.

- Adoptée -

**05 Autorisation pour le prolongement des infrastructures de la rue Gagnon (de la rue Jean-Marie à la rue Gagnon)**

2022-01-29

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'autoriser « Gestion Jocelyn Trépanier » à prolonger les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, de la rue Jean-Marie jusqu'à la route Berthiaume, le tout effectué à ses frais.

- Adoptée -

**06 Questions**

- .1 installation de compteurs d'eau : la municipalité, suite aux exigences du ministère, devra installer des compteurs d'eau sur son territoire (50 au total), environ 30 compteurs iront au secteur rang Sud et les 20 restants seront installés au hasard dans les autres secteurs

**07 Levée de la séance**

2022-01-30

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de lever la séance à 17 h 35.

- Adoptée -